Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260625-2026_12_BUREAU-DE

-DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 21
Votants : 20
Présents : 18
Absent représenté : 2

Date de la convocation : 19 juin 2026
Date d'affichage : 19 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, à quatorze heures trente, les membres du Bureau Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de réunion du siège social « Parc d'Activités Coglais Saint Eustache » St Etienne en Coglès – 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents :
Monsieur Pascal HERVE, Monsieur Thomas JANVIER, Monsieur Aymar DE GOUVION SAINT CYR, Monsieur Rodolphe HAMEAU, Monsieur Bertrand MALLET, Madame Virginie ELSHOUT, Monsieur Guy LE GONNIDEC, Monsieur Olivier SOURDIN, Monsieur David RETORE, Monsieur Olivier GAIGNE, Madame Huguette GARNIER,
Madame Morgane BOULIERE, Madame Ferrnande-Raymonde LOHIER, Monsieur Christian NGUYEN, Monsieur Pascal REGNAULT, Monsieur Loic BATTAIS, Monsieur Loeiz RAPINEL, Madame Delphine LEMOINE.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Monsieur Laurent BOURDIN représenté par Madame Morgane BOULIERE, Madame Laetitia MEIGNAN représentée par M. Pascal HERVE

Absent excusé : Monsieur Gaëtan DUBREIL-JARDIN,

Formant la majorité des membres en exercice.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_12_BUREAU_020_7.4 : Attribution des Aides Pass Commerce et Artisanat

Monsieur Aymar DE GOUVION SAINT CYR, Vice-président en charge du développement économique présente le rapport suivant :

Vu la délibération n°2023/119/020 du Conseil communautaire en date du 30 mai 2023 approuvant les termes de la convention de partenariat relative aux politiques de développement économique 2023-2028 avec le Conseil régional de Bretagne ;

Vu la convention de partenariat entre le Conseil régional de Bretagne et Couesnon Marches de Bretagne relative aux politiques de développement économique 2023 – 2028 en date du 10 août 2023 ;

Il est proposé d'attribuer une aide au titre du dispositif PASS COMMERCE ET ARTISANAT aux entreprises suivantes :

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260625-2026_12_BUREAU-DE

Nom de l'entreprise	Adresse du projet	C/A	Activités	Nature des projets	Nature des investissements	Montant travaux éligibles	Montant de l'aide	Part CMB (50%)	Part Région (50%)
SNC LE RUPPIONE	6 Place du Monument 35560 Bazouges-la-Pérouse	Commerce	Bar Tabac Restaurant	Développement	Investissements immobiliers, matériels et équipements	8 803,46 €	2 641,03 €	1 320,52 €	1 320,51 €
A.S DECO	2 Rue Chateaubriand Saint-Brice-en-Coglès 35460 Maen Roch	Artisanat	Peinture et décoration	Développement	Investissements immobiliers	25 934,18 €	7 500,00 €	3 750,00 €	3 750,00 €
FRED ELEC 35	10 rue de la Croix Boisselée Saint-Ouen-la-Rouërie 35460 Val-Couesnon	Artisanat	Electricité et plomberie	Développement	Investissements matériels et équipements	8 094,68 €	2 428,40 €	1 214,20 €	1 214,20 €
TOTAL						**42 832,32 €**	**12 569,43 €**	**6 284,72 €**	**6 284,71 €**

Budget PASS CA 2026	**77 000 €**
Montant total des aides PASS CA votées 2026, suite à l'adoption de ces 3 dossiers	21 062,54 €
Montant total financé par CMB (50 %)	10 531,27 €
Montant total financé par la Région (50 %)	10 531,27 €
Montant restant 2026	55 937,46 €

Le versement de l'aide à la société A.S DECO est conditionné à la présentation par le bénéficiaire d'un extrait Kbis ou d'un extrait RNE actualisé mentionnant explicitement l'établissement secondaire de la société situé à Maen Roch (siège social à Saint-Ouen-des-Alleux).
Une convention d'attribution de l'aide sera établie avec chacune des entreprises bénéficiaires.

Vu l'exposé de Monsieur Aymar DE GOUVION SAINT CYR, Vice-président en charge du développement économique,

Monsieur Aymar DE GOUVION SAINT CYR, Vice-président en charge du développement économique propose :

- **D'approuver le versement d'une subvention aux établissements désignés ci-dessus, conformément aux conditions du dispositif PASS COMMERCE ET ARTISANAT ;**

- **D'autoriser Monsieur le Président ou le Vice-président à signer tous documents afférents.**

Vu l'exposé de Monsieur Aymar DE GOUVION SAINT CYR, Vice-président en charge du développement économique,

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur Aymar DE GOUVION SAINT CYR, Vice-président en charge du développement économique, telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE

Couesnon Marches de Bretagne
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
I. et V.